Bordereau attestant l'exactitude des informations - LAVAL - 5301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/03/2026 - 1583 - 1989 B 00136 - 350 805 156 - SAVIMO

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan actif

Savimo

Actif			Au 31/03/2025			Au 31/03/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	19 949	19 949		
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**19 949**	**19 949**		
	Immobilisations corporelles	Terrains	61 374	3 024	58 350	58 350
		Constructions	2 865 339	1 949 320	916 018	1 011 398
		Inst. techniques, mat. out. industriels	126 972	114 751	12 220	18 629
		Autres immobilisations corporelles	1 406 431	1 205 653	200 777	245 057
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	**4 460 117**	**3 272 750**	**1 187 366**	**1 333 435**
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés	714		714	714
		Prêts				390
		Autres immobilisations financières	7 674		7 674	7 674
		TOTAL	**8 388**		**8 388**	**8 778**
		Total de l'actif immobilisé	**4 488 454**	**3 292 699**	**1 195 754**	**1 342 213**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises	2 159 680		2 159 680	2 193 506
		TOTAL	**2 159 680**		**2 159 680**	**2 193 506**
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés	14 040	1 150	12 889	13 914
		Autres créances	226 160		226 160	177 659
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	**240 200**	**1 150**	**239 050**	**191 574**
	Divers	Valeurs mobilières de placement	2 130 106		2 130 106	829 284
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	788 405		788 405	2 441 089
		TOTAL	**2 918 512**		**2 918 512**	**3 270 374**
Charges constatées d'avance			133 104		133 104	126 801
		Total de l'actif circulant	**5 451 498**	**1 150**	**5 450 347**	**5 782 256**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	**9 939 952**	**3 293 850**	**6 646 102**	**7 124 469**
Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont créances à plus d'un an (brut)					7 674	8 064

Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

Pour copie Certifiée conforme
Le Président

Edité à partir de Loop V5.32.0

RYDGE Éclairer Entreprendre Réussir

Bilan passif

Savimo

	Passif	Au 31/03/2025	Au 31/03/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 44 000)	44 000	44 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	4 400	4 400
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 662 668	2 523 570
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	738 702	786 097
	Situation nette avant répartition	**3 449 771**	**3 358 068**
	Subvention d'investissement	14 786	16 786
	Provisions réglementées	540 227	552 096
	Total	**4 004 785**	**3 926 951**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	923 761	1 298 902
	Emprunts et dettes financières divers (3)	175	175
	Total	**923 936**	**1 299 077**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 287 597	1 327 003
	Dettes fiscales et sociales	422 750	558 476
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 500	2 500
	Autres dettes	4 532	10 461
	Instruments de trésorerie		
	Total	**1 717 380**	**1 898 441**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	**2 641 317**	**3 197 518**
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**6 646 102**	**7 124 469**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	543 386	922 698
	à moins d'un an	2 097 930	2 274 820
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Edité à partir de Loop V5.32.0

SAS SAVIMO

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/03/2025

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2
1.1. Evénements principaux 2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables 2
2. Informations relatives au bilan 3
2.1. Actif 3
2.1.1. Immobilisations incorporelles 3
2.1.2. Immobilisations corporelles 3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice 3
2.1.3. Immobilisations financières 3
2.1.4. Stocks 4
2.1.4.1. Stocks de marchandises 4
2.1.5. Produits à recevoir 4
2.1.6. Créances 5
2.1.7. Disponibilités et divers 6
2.2. Passif 6
2.2.1. Capitaux propres 6
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres 6
2.2.1.2. Capital 6
2.2.2. Dettes financières et autres dettes 7
2.2.3. Charges à payer 8
3. Informations relatives au compte de résultat 8
4. Impôt sur les bénéfices 9
5. Autres informations 9
5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi 9
5.2. Engagements hors bilan 9

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SV

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Il n'y a pas eu de mouvement sur les immobilisations incorporelles.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	3 744	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	12 118	-	2 490
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

Il n'y a pas eu de mouvement sur les immobilisations financières.

2.1.4.Stocks

2.1.4.1. Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat selon la méthode FIFO.

2.1.5.Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	76 972
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	8 009
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	172 409
Personnel	-
Sécurité sociale	500
Etat	-
Divers	-
TOTAL	257 890

2.1.6.Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		7 674	7 674	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		1 392	1 392	-
	Autres créances clients		12 648	12 648	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		179	179	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		500	500	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	23 056	23 056	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	28 450	28 450	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		173 975	173 975	-
Charges constatées d'avance			133 104	133 104	-
		TOTAL	380 979	380 979	-

2.1.7. Disponibilités et divers

Différence d'évaluation sur les valeurs mobilières de placement :

La valeur liquidative des VMP détenues à la date de clôture est de 30 107 €. Cette valorisation représente une plus-value latente non comptabilisée en produits de 1 €, mais déjà fiscalisé.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	44 000	-	-	44 000
Primes, réserves et écarts	2 527 971	139 098	-	2 667 069
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	786 098	738 703	786 098	738 703
Subventions d'investissement	16 786	-	2 000	14 786
Provisions réglementées	552 096	-	11 869	540 228
Autres	-	-	-	-
TOTAL	3 926 951	877 800	799 966	4 004 785

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 500 actions de 88 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	923 762	380 375	383 729	159 658
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	1 287 597	1 287 597	-	-
Personnel et comptes rattachés	166 658	166 658	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	89 805	89 805	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	83 092	83 092	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	83 196	83 196	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	2 500	2 500	-	-
Groupe et associés	175	175	-	-
Autres dettes	4 532	4 532	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	2 641 317	2 097 930	383 729	159 658

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	97 536
Charges sociales provisionnées	22 134
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	1 063
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	90 256
RRR à accorder, avoirs à établir	-
Participation des salariés	-
Personnel	19 130
Sécurité sociale	9 619
Autres charges fiscales	79 052
Divers	-
TOTAL	318 791

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	9 411 050	-	9 411 050
Production vendue : - Biens - Services	- 6 745	- -	- 6 745
Chiffre d'affaires net	9 417 795	-	9 417 795

4. Impôt sur les bénéfices

		Résultat courant	Résultat exceptionnel
Résultat avant impôts		974 838	1602
Impôts :	Au taux de 15% et 25 %	244 082	-
	Sur PVLT	-	-
Résultat après impôts		730 756	1602

5. Autres informations

5.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	44 936	44 936
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 3,75 %

5.2. Engagements hors bilan

	N	N-1
Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	425 101	522 761

COPIE

« S A V I M O »
S.A.S au capital de 44.000 €
Siège social : 51 bis rue de Paris - 53940 SAINT BERTHEVIN
RCS LAVAL B 350 805 156

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,

Le trente septembre, à 10 heures,

Au siège social,

Les associés de la société SAVIMO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Alain VIEL préside la réunion en sa qualité de Président.

Madame Stéphanie VIEL assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les associés présents ou représentés possèdent 500 actions sur les 500 actions formant le capital social et ayant le droit de vote, aucun associé n'ayant recouru au vote par correspondance.

En conséquence, l'assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;
- approbation desdits comptes et conventions ; quitus au Président ;
- affectation des résultats.

AV SV

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 2025 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R. 223-18 du Code de commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 mars 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 738.702,72 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

La collectivité des associés approuve enfin le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices au titre de l'article 39-4 du CGI et assujetties à l'impôt sur les sociétés, qui s'élèvent à 5.076 €.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AU SV

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 738.702,72 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux associés ..... 647.000,00 €
soit 1.294,00 € pour chacune des 500 actions
composant le capital social

- et le surplus, soit la somme de ..... 91.702,72 €
affecté au poste du bilan intitulé « autres réserves »

La collectivité des associés décide que les dividendes sont mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2018, les dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques sont en principe soumis à une imposition à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,80 %.

Toutefois, ces revenus, sur option expresse et irréversible du contribuable, peuvent être soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après abattement de 40 %, étant précisé que cette option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique.

Ces revenus font, en outre, l'objet, sauf exception, d'un prélèvement à la source obligatoire au taux de 12,80 % qui constituera en cas d'option pour le barème progressif, un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante dont l'excédent éventuel sera restitué.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement à la source, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € (pour les contribuables célibataire, divorcé ou veuf) ou à 75.000 € (pour les contribuables soumis à une imposition commune). Ces demandes devront être formulées au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède celle du versement.

Au surplus, les dividendes versés aux personnes physiques sont soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,20 %.

Ces prélèvements sociaux sont déclarés et payés par la société débitrice des revenus en même temps que le prélèvement à la source de 12,80 %, lorsque celui-ci est dû, au plus tard, le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Il est ici précisé que le montant des revenus distribués alloués à des personnes physiques est égal à 99.638 €.

pc SV

La collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, que le rapport présenté mentionne que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende par titre	Montant de l'abattement par titre (1)	Prélèvement à la source (2)
31.03.2024	1.294 €	518 €	166 €
31.03.2023	1.294 €	518 €	166 €
31.03.2022	400 €	160 €	52 €

(1) Il est ici précisé que le dividende versé ouvre droit au profit des personnes physiques à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant.

(2) A compter du 1er janvier 2018, il est opéré un prélèvement à la source de 12,80 % à titre d'acompte sur l'impôt dû par le contribuable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L 227-10 du Code de Commerce, la collectivité des associés constate qu'aucune convention nouvelle n'est intervenue au cours de cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT
M. Alain VIEL

Pour copie Certifiée conforme
Le Président

LE SECRETAIRE
Mme Stéphanie VIEL